



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29
Présents : 22
jusqu'à 19h22,
puis 23
Excusé : 6
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du seize mars deux-mille-vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Frédéric SABATIER, Hélène REMOND, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Rima MERDJIAN, Loïc GRANOUX, Marie GOTILLOT

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Romain JACQUOT a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI

Absents : Monsieur Loïc Granoux arrive à 19h22

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

DCM N°2026-17 Institutionnel - Élection des membres de la commission délégation de service public - Concession

Le conseil municipal a précédemment délibéré sur les modalités de dépôt des listes. Il convient à présent de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public et de concession.

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, cette commission est composée, dans les communes de 3 500 habitants et plus, de l'autorité habilitée à signer la convention ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein, ainsi que d'un nombre égal de suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles D.1411-3 et suivants du CGCT.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.2121-11, L.2121-12 et D.1411-3 à D.1411-5 ;

Vu la délibération précédente fixant les conditions de dépôt des listes ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public et de concession ;

Considérant les candidats de la liste « Saint-Mitre en Vie » présentée par Monsieur Vincent Goyet :

- Membres titulaires :
 - M. Eric GOUBERT
 - Mme Catherine STEKELOROM
 - Mme Christelle PAKULIC
 - M. Alain KARCENTY
 - Mme Rima MERDJIAN

- Membres suppléants :
 - Mme Claire BAUDRY
 - Mme Magali BARBEAU
 - Mme MARIE GOTILLOT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

- M. Loic GRANOUX
- M. Denis LAFFITTE

Le conseil municipal procède par vote au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste à la désignation des membres de la commission délégation de service public – Concession.

Les résultats du vote des membres titulaires et suppléants à l'issue du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **6**
Nombre de votants : **28**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **28**

A obtenu :

Liste présentée par le groupe "Saint-Mitre en Vie" : **28 voix**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE que sont élus les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public et de concession tels que désignés ci-dessus.

- **Membres titulaires** :
 - **M. Eric GOUBERT**
 - **Mme Catherine STEKELOROM**
 - **Mme Christelle PAKULIC**
 - **M. Alain KARCENTY**
 - **Mme Rima MERDJIAN**

- **Membres suppléants** :
 - **Mme Claire BAUDRY**
 - **Mme Magali BARBEAU**
 - **Mme MARIE GOTILLOT**
 - **M. Loic GRANOUX**
 - **M. Denis LAFFITTE**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Article 2 : DIT que la commission est présidée de droit par le maire.

Article 3 : PRECISE que cette commission est constituée pour la durée du mandat.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

